

Commission d'aide aux projets associatifs – FSDIE Année 2025 / 2026

Information aux organisateurs de galas

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes est intégralement alimenté par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) acquittée par tous les étudiants avant toute inscription à l'Université d'Orléans.

• Critères d'éligibilité au FSDIE :

En complément des conditions adoptées par la CFVU et le Conseil d'administration des 21 et 25 septembre 2015, tout projet à l'initiative d'une association étudiante de l'université d'Orléans est recevable **sauf** :

- les projets pédagogiques inclus dans les formations, donnant lieu ou non à l'attribution d'une note (projet tutoré, PIC, SAÉ, stage...) ;
- les projets principalement destinés à la promotion interne d'une filière de formation ou d'une composante de l'université (week-end ou séjours d'intégration, sweats ou goodies au logo de l'association, soirées festives en dehors du gala annuel...);
- les projets restreints aux étudiants d'une seule filière (séjours sportifs ou culturels) ou ceux présentés par une organisation étudiante représentative mais limités à un usage interne (congrès, WE de formations...).

De plus, le FSDIE est désormais susceptible de financer les galas associatifs étudiants, sous certaines conditions. Cette subvention exceptionnelle ne concerne qu'un gala par année universitaire et par filière ou composante. Les week-ends d'intégration comme les autres soirées festives étudiantes sont toujours exclus du bénéfice du FSDIE.

En même temps que la demande de subvention, l'association étudiante doit déposer une demande d'autorisation d'organisation d'un évènement associatif étudiant auprès de la composante concernée comme du service Hygiène et Sécurité de l'Université au plus tard deux mois avant sa tenue. Au moins une ou un membre de l'association doit avoir participé à la formation relative à la prévention des VSS organisée par la mission égalité-diversité de l'Université.

• Modalités de subventionnement d'un gala :

- versement d'une part fixe de 300€ par gala, correspondant aux dépenses incompressibles en matière de prévention des risques (agents de sécurité ou matériels de prévention) ;
- 3€ par participant prévu jusqu'à 100 personnes, 2€ par participant au-delà de 100 personnes, **avec un maximum de 1 000€ de subvention FSDIE par gala** ;
- si le gala comporte une cérémonie de remise de diplômes, le budget prévisionnel de la manifestation doit obligatoirement comporter une subvention de la composante concernée et la participation étudiante ne doit pas excéder 30€.

Impératif: les associations qui souhaitent présenter un dossier à la commission devront impérativement être préalablement reconnues comme associations étudiantes de l'université d'Orléans et avoir signé le Contrat d'Engagement Républicain. De plus, l'association doit avoir justifié de l'utilisation d'une précédente subvention dans les 6 mois après la réalisation du projet.

• Modalités de candidature :

- constituer le présent dossier de demande de subvention au FSDIE et le retourner complété selon le calendrier indiqué ci-dessous. Les dossiers incomplets ou déposés hors délai ne seront pas présentés à la commission.
- si votre dossier est recevable, vous serez convoqué par courriel pour présenter oralement votre projet durant 10 minutes devant la commission d'aide aux projets (à l'exception des associations étudiantes hors d'Orléans).

CALENDRIER

Au cours de l'année universitaire 2025-2026, 4 campagnes d'appel à projets seront lancées :

3ième session : dépôt des dossiers avant le vendredi 6 février 2026, 14 heures précises.
 Réunion de la commission : le jeudi 12 février 2026, après-midi, sur le campus de La Source.

CONTACT : renseignements et dépôt des dossiers

M. Alexis BOCHE: pve.citoyennete@univ-orleans.fr ou 02.38.49.48.11

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante

Maison de l'Etudiant (1er étage ou boite aux lettres dans le hall d'accueil)



DEMANDE DE SUBVENTION FSDIE D'UN GALA

Commission d'aide aux projets associatifs 3^{ième} session 2025 / 2026 – 12 février 2026

I – PORTEUR DU PROJET :

-	Nom de l'association :
-	Nom du représentant légal de l'association (président ou présidente) :
-	Nom du porteur de projet (si différent du représentant légal de l'association) :
-	Gala de la filière ou de la composante (UFR, Ecole, IUT) :
	Date envisagée :
	Lieu envisagé :
-	Adresse électronique du porteur de projet:
	@etu.univ-orleans.fr
-	Téléphone :
-	Adresse électronique de l'association :
	@
Le 12 Le 12	Je souhaite être auditionné ou auditionnée par la commission FSDIE : février 2026, entre 13h30 et 15h30, sur le campus de La Source ; février 2026, entre 15h30 et 17h30, sur le campus de La Source ; février 2026, après 16h, en visio-conférence (uniquement pour les associations étudiantes s hors d'Orléans qui le veulent et pour les étudiants en alternance qui le souhaitent).

Rappel : une association n'ayant pas fourni le bilan financier complet d'un projet subventionné par le FSDIE ne peut pas déposer de nouvelle demande auprès de la commission FSDIE.

II - PRÉSENTATION DU PROJET

Nombre de participants attendus :personnes.				
Conditions financières et montant maximum de la subvention : versement d'une part fixe de 300€ par gala, correspondant aux dépenses incompressibles en matière le prévention des risques (agents de sécurité ou matériels de prévention). 3€ par participant prévu jusqu'à 100 personnes, 2€ par participant au-delà de 100 personnes avec un naximum de 1 000€ de subvention FSDIE par gala (100 p. = 600€, 150 p. = 700€, 200 p. = 800€) ; si le gala comporte une cérémonie de remise de diplômes, le budget prévisionnel de la manifestation oit obligatoirement comporter une subvention de la composante concernée et la participation étudiante e doit pas excéder 30€ par étudiant ou étudiante.				
► Avez-vous déposé en ligne une demande d'organisation d'un évènement associatif étudiar auprès de votre composante (https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/vie-des-campus/vie-associative etudiante/declaration-devenements-associatifs-etudiants) ? □ Oui □ Non. Si oui, à quelle date :				
 ▶ Un ou plusieurs membres de l'association ont-ils participé à la formation obligatoire de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dispensée par la mission égalité-diversité de l'Université d'Orléans □ Oui □ Non (pas de subventionnement possible) Si oui, précisez les noms des étudiants concernés :				
 ▶ Un ou plusieurs membres de l'association ont-ils participé à la formation facultative de réductio des risques en milieu festif dispensée par le Service de Santé (SSU) de l'Université d'Orléans ? □ Oui □ Non Si oui, précisez les noms des étudiants concernés : 				
► Le gala comportera-t-il une cérémonie de remise de diplômes ? □ Oui □ Non. Si oui, quels sont les promotions et diplômes concernés :				
Mesures de prévention des risques envisagées durant la soirée :				
des risques en milieu festif dispensée par le Service de Santé (SSU) de l'Université d'Orléans ? □ Oui □ Non Si oui, précisez les noms des étudiants concernés : Le gala comportera-t-il une cérémonie de remise de diplômes ? □ Oui □ Non. Si oui, quels sont les promotions et diplômes concernés :				

▶ N'hésitez pas à consulter <u>le guide des évènements festifs étudiants</u> édité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à destination des organisateurs de soirées étudiantes : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-sur-les-evenements-festifs-et-d-integration-etudiants-87013

Ш	_ D	VD.	TEN	IAE	NIC.	TC
ш	- P	AR	IFI	чАг	KIA	ю

• Partenariats financiers :

Nom des partenaires sollicités	Nom des partenaires sollicités Aide Financière	
	Montant demandé	Obtenu : O/N

• Partenariats non financiers : (aide logistique...)

Nom des partenaires sollicités	Nature de l'aide accordée	

IN - DODGE I	PKEVIOIONINI	EL DO PROJE	= U	

•	Coût total du projet (en €) :
•	Somme demandée à la commission FSDIE (maximum 1 000€, Cf. critères en page 2) :

• Veuillez présenter un budget précis, équilibré avec une répartition par poste.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Euros		Euros
		Subvention FSDIE espérée	
TOTAL des DEPENSES		TOTAL des RECETTES	

Dépenses : location de salle hors campus **[joindre le devis]**, location de matériel **[joindre le devis]**, assurance, communication (publicité, affiches, flyers, réseaux sociaux), prévention et sécurité (vigiles, secouristes, bus, couvercles de verres...) **[devis impératifs]**.

Recettes : Fonds propres de l'association engagés pour ce projet, Ventes (billetterie, buvette, vestiaire...), Subventions (UFR, IUT ou Ecole, CFA, collectivités locales, entreprises...).

Rappel: Total des Recettes = Total des Dépenses

V – PIECES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER
 □ numéro étudiant-e du porteur ou de la porteuse du projet :
VI – ENGAGEMENTS DU PORTEUR OU DE LA PORTEUSE DU PROJET
Je soussigné ou soussignée,
 insérer le logo de l'université et celui de la CVEC sur tous les supports et les documents relatifs au projet (affiches, réseaux sociaux, sites web),
- aucun support de communication (affiches, flyers) à caractère sexiste ou discriminatoire.
J'ai noté que l'attribution d'une prochaine subvention sera subordonnée au respect de ces obligations.
Date :
Signature :

MODALITÉS DE DEPOT DU DOSSIER

Ce dossier est à retourner par voie postale, par courriel ou à déposer complété et accompagné des justificatifs demandés **avant le vendredi 6 février 2026, 14h, délai de rigueur** à l'adresse suivante :

Université d'Orléans – <u>Direction des Etudes de la Vie Etudiante</u> (pve.citoyennete@univ-orleans.fr)
Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante
Maison de l'Etudiant (1er étage ou <u>boite aux lettres dans le hall d'entrée</u>)
rue de Tours - BP 6749 - 45067 ORLEANS cedex 2



Attestation de non-prise en compte d'un gala étudiant dans le cursus universitaire

Commission FSDIE d'aide aux projets associatifs

Je soussigné(e), M
directrice ou directeur de la composante ou du site de
ou responsable des services administratifs de la composante ou du site de
ou responsable de la formation
certifie que le gala de la filière ou de la composante
porté par M,
étudiant-e en Ecole d'ingénieur - Licence - Master - BUT de
n'est pas un projet pédagogique inclus dans la formation (stage, projet tutoré, SAE projet d'intérêt collectif) et qu'il ne donne lieu à aucune prise en compte (notée o non) dans la validation du cursus de tous les étudiants souhaitant l'organiser.
A Le
(Signature et cachet)